



Janvier 2017
Lettre n°31

Le Service Public pris en étau entre la CRE et EDF

Enquête myEDF 2016

Selon un article publié sur le site bfmtv.com, seuls 42 % des agents du distributeur auraient confiance dans l'avenir.

Info ? Intox ?

Les résultats doivent sortir !

La Commission de Régulation de l'Energie (CRE) vient de publier sa décision relative à TURPE 5 HTA/BT, le tarif d'acheminement pour la distribution d'électricité. Dans ce planning mené au pas de charge, l'œil rivé sur la date du 7 février 2017 et la fin du mandat de son Président, la CRE a balayé d'un revers de main l'avis négatif du Conseil Supérieur de l'Energie et les inquiétudes exprimées par les organisations syndicales et les associations de consommateurs.

Imperméable à la critique, enfermé dans une démarche dogmatique, rejetant les spécificités du modèle historique français d'organisation du secteur électrique, qui est pourtant compatible avec les directives européennes, le régulateur compte sur son statut d'autorité indépendante pour imposer sa volonté, **en faisant fi des orientations de la politique énergétique du pays.**

En baissant le tarif d'Enedis (voir page 3), la CRE veut obliger EDF et l'Etat à changer de comportement vis-à-vis d'Enedis. Cependant avec les exigences de l'Etat actionnaire et l'incapacité d'EDF à apprécier la vraie valeur des activités régulées dans son business model, comme en témoigne son attitude dans l'ouverture du capital de RTE, il est à craindre que **l'actionnaire** ne changera pas son comportement et qu'il **continuera de ponctionner Enedis** sous l'œil bienveillant de l'Agence des Participations de l'Etat, propriétaire ultra-majoritaire d'EDF, quitte à investir moins que prévu dans les réseaux de distribution.

Les victimes de ce bras de fer absurde entre l'actionnaire d'Enedis et la CRE sont les agents, les consommateurs, l'investissement et l'emploi en France, ainsi que la préservation d'une infrastructure critique pour la Nation !

Ceci n'est pas une fatalité ! Pour cela il faut un autre tarif TURPE 5, adapté à la politique énergétique et environnementale du gouvernement. Il faut aussi que le budget d'Enedis permette de faire les investissements annoncés, et de maintenir la présence territoriale du Service Public !

Les agents demandent qu'Enedis retrouve les moyens et la latitude d'exercer pleinement ses missions de Service Public !

Elections Présidentielles

La CFE Energies va demander aux candidats de se positionner sur le gaz et l'électricité, et publiera les réponses ! Quel est leur regard sur cette situation aberrante, qui prend en otage une infrastructure aussi essentielle ?

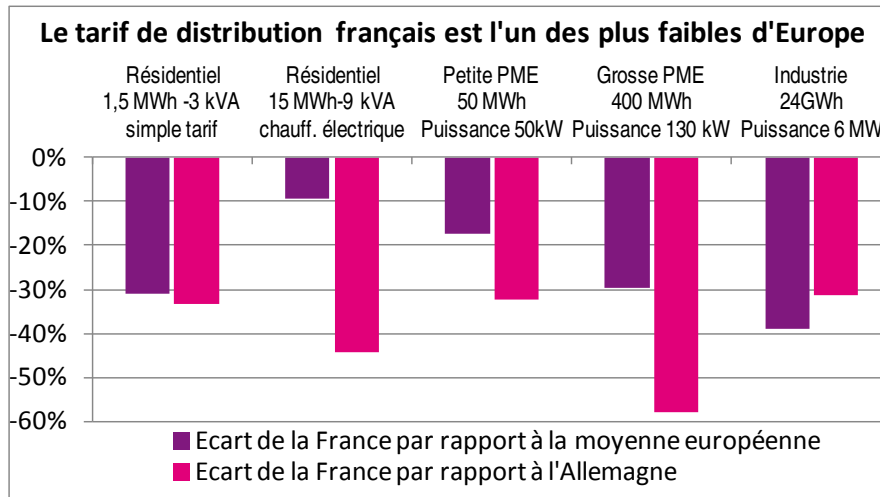
**LA CFE ÉNERGIES,
100% LIBRES... 100% VOUS !**

Hervé QUATRELIVRE

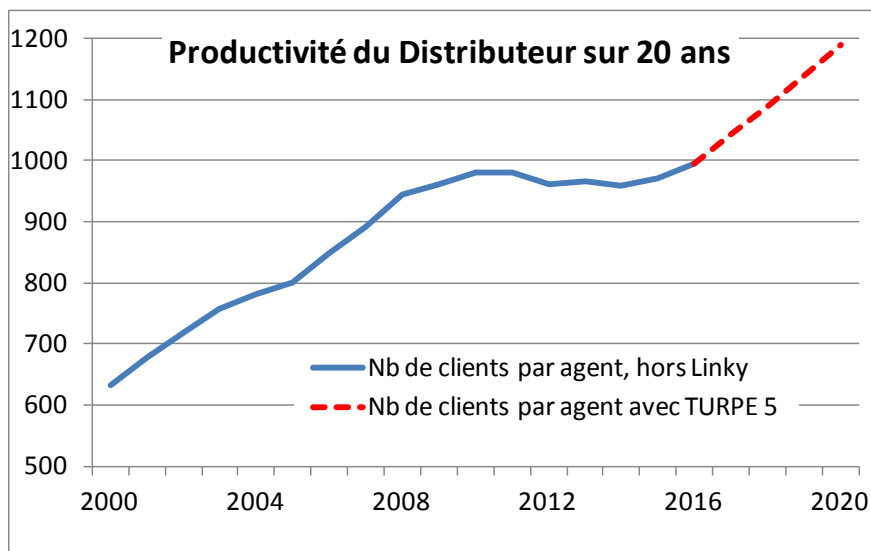
Herve.quatrelivre@
cfe-energies.net

La France et les Français seront les victimes de ce tarif irresponsable !

Une étude commanditée par la CRE et publiée avec la 3^{ème} consultation TURPE 5 révèle que le tarif de distribution actuel TURPE 4 (hors transport) est l'un des plus bas d'Europe :



Pour réaliser ce tour de force, **les agents du Distributeur ont fait des efforts de productivité considérables** depuis des années. Cependant la CRE a décidé de baisser le tarif, tout en demandant à Enedis d'augmenter ses investissements de 9 % ! Il faut craindre la destruction de 2 000 à 3 000 emplois directs et autant d'emplois indirects. **Cette productivité serait intolérable et signifierait un recul de la présence territoriale du Service Public !**



Ce tarif pénalise la France et les Français. Il faut un autre tarif pour maintenir et développer le réseau électrique, instrument de la souveraineté nationale et vecteur d'une croissance décarbonée !

Omissions et arrangements avec les faits, la CRE joue à passe-passe je t'embrouille ...

L'AFP a diffusé un communiqué de la CRE sur TURPE 5 HTA/BT comprenant des approximations et des affirmations tronquées donc trompeuses. La CRE y annonce une "généreuse" augmentation de 2,71 % de TURPE 5 HTA/BT, mais elle oublie de mentionner que le tarif de RTE, TURPE 5 HTB, va augmenter fortement. La facture RTE représente déjà 27 % du chiffre d'affaires d'Enedis¹ et va augmenter de 6,76 %. Après paiement de RTE, l'évolution restante pour Enedis ne sera donc plus que de + 1,2 %.

La CRE ne dit pas non plus qu'elle a modifié – sans concertation – les prévisions d'Enedis pour les volumes acheminés. On ne sait pas comment la CRE a déterminé cette trajectoire, mais elle écrit page 77 de sa décision : « *L'effet de cette révision [du volume] sur la hausse [du tarif unitaire] du TURPE HTA-BT au 1er août 2017 est d'environ 1,3 %.* » En neutralisant cette manipulation, **l'évolution résiduelle sera plutôt de l'ordre de - 0,1 % au lieu de + 3,9 % demandé par Enedis.**

Avec cette caricature de tarif, il est impossible pour Enedis d'espérer financer les investissements sur le réseau et d'accompagner la transition énergétique.

Par ailleurs, la CRE indique que l'acheminement représente 40 % de la facture HT d'un client résidentiel. Ceci est totalement perfide, car le consommateur paie les taxes. Il serait plus factuel de dire que l'acheminement représente 29 % de la facture TTC².

La CRE prétend que TURPE 5 HTA/BT se traduira par une augmentation de 2 % de la facture pour les ménages avec un contrat double tarif entre 6 et 9 kVA. En réalité, pour les ménages avec ces caractéristiques, TURPE 5 augmentera la part l'acheminement de 4,4 %, ce qui se traduira par une augmentation de leur facture globale de l'ordre de 1,28 % (en supposant que la part fourniture et les taxes n'évoluent pas !).

Cette augmentation de l'acheminement de + 4,4 % est à mettre en regard de l'évolution moyenne de + 1,37 % pour les PME et de - 0,64 % pour les industriels, **dans le cadre de la modification de structure du tarif décidée par la CRE !**

Car la Commission de Régulation de l'Energie se garde bien de dire qu'**elle a décidé de transférer une partie du tarif d'acheminement des entreprises vers les ménages**, alors que les entreprises bénéficient déjà de tarifs de 20 à 40 % inférieurs à la moyenne européenne³.

Cette dépêche trompeuse masque les choix de la CRE ainsi que sa volonté de remettre en cause le modèle énergétique français en affamant Enedis !

¹ En 2015, la facture RTE était de 3,3 Md€ pour un chiffre d'affaires acheminement de 12,4 Md€ soit 27 %.

² Source : CRE-Observatoire des marchés de détail 3^{ème} trimestre 2016, page 19.

³ Source : fichier "CRE-SchwartzCo-BenchmarkTarifsDistributionElectricite.pdf" de la 3^{ème} consultation TURPE5.